



Règlement des ateliers Pestacle – Séverine Fidalgo

Le règlement ci-dessous s'applique à l'ensemble des élèves des ateliers Pestacle.

Tarifs et frais d'inscription pour les ateliers de théâtre :

- Le paiement des ateliers annuels ou semestriels doit se faire en début de semestre. La facture sera envoyée par mail et elle doit être payée à échéance de 30 jours. Le tarif annuel est appliqué sur une année scolaire (août à juin).
- Le tarif à l'année est de CHF 400.00 ou de CHF 250.00 semestriellement
- En cas de difficultés financières, il est possible de demander un échelonnement, uniquement sur demande.
- Les ateliers Pestacle se réservent le droit d'attribuer la place à quelqu'un d'autre en cas de non-paiement de la cotisation ou d'un manque d'information sur les difficultés de paiement.
- CHF 20.00 de frais d'inscription sont demandés
- Des frais supplémentaires de CHF 50.00 seront exigés après trois rappels sans paiement.
- Un rabais famille de 10% dès 2 enfants inscrits est accordé.
- En fonction des places disponibles, l'inscription des participant(es) en cours de semestre est possible. Le tarif sera calculé au prorata + CHF 20.00 de frais d'inscription.
- Une séance d'essai est offerte ! Ensuite L'inscription est souscrite OBLIGATOIREMENT pour un semestre minimum.

Désistement ou arrêt en cours d'année :

- Les ateliers manqués ne sont ni remplacés ni remboursés.
- En cas d'arrêt en cours d'année, les ateliers Pestacle ne remboursent pas les acomptes payés ni les frais d'inscription.
- Un remboursement partiel est envisageable uniquement lorsque l'enfant est dans l'obligation d'arrêter pour des raisons médicales valables autres cas de force majeure, un déménagement dans un autre lieu.

Absences :

- En s'inscrivant aux ateliers de théâtre, votre enfant intègre un projet pédagogique et artistique, c'est pour cette raison que nous insistons sur la régularité de sa présence aux ateliers.
- Toute absence à un atelier doit être transmise à l'avance.

Confidentialité :

J'autorise que mon enfant soit photographié et/ou filmé pour la création d'un souvenir, la production de documents des ateliers Pestacle (support papier), ainsi que la diffusion dans les médias et sur nos pages web (site internet, réseaux sociaux)

J'autorise

Je refuse

Assurances

Les ateliers Pestacle déclinent toute responsabilité en cas :

- D'accident : chaque élève est tenu de s'assurer lui-même en responsabilité individuelle et en accident.
- De perte, d'endommagement ou de vol d'effets personnels
- L'élève fait usage des locaux et du matériel conformément aux instructions et avec le soin requis.

Autres informations importantes :

- Les parents doivent communiquer tout renseignement médical ou autre information importante au début des ateliers.
- Pour le bon fonctionnement des ateliers, nous demandons à chacun(e) d'être présent(e) cinq minutes avant le début.
- Il est recommandé d'avoir des vêtements confortables pour le travail en salle.
- Les parents ne sont pas autorisés à assister aux ateliers. Ils seront invités à une présentation en janvier et lors d'un éventuel spectacle de fin d'année.
- S'il y a création d'un spectacle, les enfants doivent s'y engager jusqu'au bout et des répétitions supplémentaires sont envisageables. L'aide des parents sera sollicitée pour le bon fonctionnement de l'événement.

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date et signature d'un(e) représentant(e) légal(e) : _____